

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS

Annexe aux délibérations du Conseil Municipal du 26 novembre 2025

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la délégation accordée à M le Maire par délibération du Conseil Municipal d'Alba La Romaine en date du 25 juin 2020.

CONSIDÉRANT l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M le Maire en vertu de cette délégation.

Le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations.

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes prises par le Maire depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

1 - Décision du 03 octobre 2025 :

Portant sur la réalisation de travaux de voirie 2025 pour la réfection de la Place Neuve, de la Rue des Ecoles et du chemin des Troënes par l'entreprise SATP (Aubenas 07) pour un montant de 20 575.50 € HT soit 24 960.60 € TTC.

2 - Décision du 17 octobre 2025 :

Portant sur la révision du loyer pour le logement à usage d'habitation 34 rue du Barry 07400 Alba la Romaine de Madame KVITKO Anzhéla pour un montant de 368.83 € par mois et provision sur charges pour un montant de 70 € par mois à compter du 01/11/2025.

3 - Décision du 17 octobre 2025 :

Portant sur le remplacement du moteur de volée de la cloche 1 à l'église par l'entreprise Fonderie PACCARD - SEVRIER (74) pour un montant de 2 330.00 € HT soit 2 796.00 € TTC.

4 - Décision du 27 octobre 2025:

Portant sur l'achat de fournitures et l'installation d'une alarme avec vidéo surveillance de la Mairie par l'entreprise Sud Alarme Protection (Montélimar 26) pour un montant de 3 500 € HT soit 4 200 € TTC pour l'installation alarme, pour un montant de 1 343.85 € HT soit 1 612.62 € TTC pour l'installation de la vidéo surveillance et pour un montant de 34.80 € TTC par mois pour le contrat maintenance de la vidéo surveillance.

5 - Décision du 27 octobre 2025 :

Portant sur l'installation et le branchement d'une baie de brassage informatique dans la salle des maîtres de l'école élémentaire publique par l'entreprise PRINT 07 (Saint Péray 07) pour un montant de 770.00 € HT soit 924.00 € TTC.

6 - Décision du 28 octobre 2025 :

Portant sur le renouvellement de la double concession n° 433-434 pour 30 ans par Madame CHAMPEVAL FALETTI Sylvie pour un montant de 600.00 € TTC.

7 - Décision du 13 novembre 2025 :

Portant sur une décision modificative budgétaire dans le cadre de la fongibilité des crédits sur le budget principal autorisant le maire à procéder à des virements de crédits pour les motifs suivants :

CONSIDÉRANT que les crédits pour la formation des élus (c/65315 chap. 65) sont insuffisants,

Le maire est autorisé à procéder au virement de crédits suivants :

FONCTIONNEMENT - DÉPENSES			
Chapitre	Article	Intitulé	Montant
65	65315	Formation	+ 2 018.00 €
011	6184	Versement à des organismes de formation	- 2 018.00 €
TOTAL			0

8 - Renonciation de l'exercice de droit de préemption urbain sur plusieurs immeubles :

Date DIA	Notaire ou demandeur	Immeuble
06/11/2025	Me FAUCHATRE (Viviers)	D 419 – D 418 – D 437

Fait à Alba La Romaine, le 26 novembre 2025

Le Maire,
Pierre LAULAGNET.

